

N° 1352 - MAI 2025

## RENOUVELLEMENT DE LA CCATM - APPEL A CANDIDATURE COMPLÉMENTAIRE

Pour le renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité - CCATM les actes de candidatures sont à adressés au collège communal dans les délais suivants : du 30 avril 2025 au vendredi 02 juin 2025 inclus :

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ; - soit par courrier électronique à l'adresse : [eve.ackaert@viroinval.be](mailto:eve.ackaert@viroinval.be) ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à : Madame Eve ACKAERT, Directrice générale, par téléphone au 060/310020 ou par courriel à l'adresse [eve.ackaert@viroinval.be](mailto:eve.ackaert@viroinval.be).

Pour plus d'infos sur les conditions de participation, rendez-vous sur le site internet : [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be)

## VOYAGE D'UNE JOURNÉE À ROCHEHAUT - LE 02 SEPTEMBRE 2025

Organisé par le Centre des Seniors de Viroinval.

Départ de Nismes à 08h30 - Retour prévu vers 18h00.

Prix : 110€ par personne (non-membre) - 100€ par personne (membre).

Le prix comprend le transport, le repas en trois services avec un forfait boissons, la visite de l'agri-musée et la visite du parc animalier. Informations, choix du menu et réservations (pour le 15 juillet) par téléphone au 060/31.36.54 ou au 0478/79.35.55 ou par mail à l'adresse : [pcs@viroinval.be](mailto:pcs@viroinval.be)

## APPEL À CANDIDATURE : CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT D'ACCUEILLANT(E) EXTRASCOLAIRE APE (D2 OU D4) À MI-TEMPS (H/F/X)

L'administration communale de Viroinval procède à un recrutement pour constituer une réserve d'accueillant(e) extrascolaire (D2 ou D4) à mi-temps.

En tant qu'accueillant(e) extrascolaire au sein des écoles communales de viroinval vos missions seront d'assurer l'accueil, l'encadrement et l'animation des enfants âgés de 2 ans et demi à 12 ans selon l'horaire suivant :

- Matin (07h00 – 08h15) - Midi (11h00 – 13h20) - Soir (15h10 – 17h30) - Le mercredi matin (07h00 – 08h15) et prestations possibles le mercredi après-midi.

Vous dépendrez hiérarchiquement d'une coordinatrice ATL et vous serez soumis à l'autorité du Collège communal.

Vous devrez être capable de travailler seul ou dans une petite équipe. Vous disposerez du permis de conduire de catégorie B (obligatoire).

Date limite de candidature : 09 juin 2025 à 16h00.

Annonce complète disponible sur [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be)

## PROLONGATION DE L'APPEL À CANDIDATURE : OUVRIER MAÇON APE (D2) À TEMPS PLEIN SOUS CONTRAT DE REMPLACEMENT ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX (H/F/X)

L'administration communale de Viroinval recrute un ouvrier maçon (D2) pour le service des travaux, sous contrat de remplacement à temps plein.

En tant qu'ouvrier maçon au sein du service communal des travaux, vous serez affecté à l'équipe « bâtiment ». Vos missions seront dédiées à la maintenance des bâtiments communaux et divers travaux de maçonnerie sur le domaine public. Vous réaliserez des interventions multiples et variées en rapport avec votre qualification. Vous accomplirez temporairement (en cas d'absence, de surcharge de travail) des tâches d'un poste connexe lorsque cela s'avère nécessaire (par exemple : effectuer des montages/démontages de matériel lors d'organisations festives)...

Date limite de candidature prolongée jusqu'au vendredi 23 mai 2025.

Annonce complète sur [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be)

## APPEL À CANDIDATURE : OUVRIER POLYVALENT ÉLECTRICIEN (D2) POUR LE SERVICE TRAVAUX, À TEMPS PLEIN, SOUS CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT (H/F/X)

Vous intégrerez le service travaux de la Commune de Viroinval. Vous serez affecté à l'équipe « bâtiment ». Vos missions seront dédiées à la maintenance, à la conformité, à l'entretien, à la mise en place et aux réparations des installations électriques des bâtiments communaux et de la Régie. Posséder des compétences dans le domaine des techniques de chauffage/sanitaire/plomberie est un atout. Vous intégrerez le service travaux de la Commune de Viroinval. Vous serez affecté à l'équipe « bâtiment ». Vos missions seront dédiées à la maintenance, à la conformité, à l'entretien, à la mise en place et aux réparations des installations électriques des bâtiments communaux et de la Régie. Posséder des compétences dans le domaine des techniques de chauffage/sanitaire/plomberie est un atout.

Date limite de candidature : Mardi 03 juin 2025 à 16h00.

Annonce complète sur [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be)

Retrouvez toute l'actualité communale  
sur le site [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be) et sur la page Facebook «Viroinval Infos»

N° 1352 - MAI 2025

## LES PERMIS DE CONDUIRE : MISE AU POINT SUR LES DIFFÉRENTS MODÈLES

Depuis 2013, le permis de conduire modèle papier a été remplacé par le permis de conduire de conduire modèle carte bancaire.

Ce permis de conduire a une validité administrative de 10 ans au maximum. Lorsque celui-ci vient à échéance vous recevez une convocation de la part du SPF Mobilité.

Pour 2033 au plus tard, tous les anciens modèles de permis de conduire papier doivent être remplacés par des modèles carte bancaire.

Il devra être échangé avant cette date s'il est détérioré, illisible ou que vous ne ressemblez plus à la photo.

Votre demande de permis de conduire doit être introduite auprès de la commune où vous êtes inscrit ou via la plateforme : Beldrive (<https://beldrive.mobilite.fgov.be>)

Lancée le 19 octobre 2022 par le SPF Mobilité et Transports, la plateforme Beldrive veut permettre aux citoyens d'introduire leur demande de permis de conduire en ligne et ainsi répondre à deux besoins essentiels de nombreux citoyens belges : gain de temps et réduction des contraintes administratives.

Ce service offre de nombreux avantages :

- Simplicité : une interface utilisateur intuitive qui permet de renouveler aisément son permis de conduire,
- Accessibilité : une application disponible 24h/24 et 7j/7, depuis n'importe quel endroit et utilisable tant à partir d'un ordinateur que d'une tablette ou même d'un smartphone,
- Gain de temps et de déplacement : plus besoin de se déplacer deux fois jusqu'à l'administration communale.

Pour le moment, la plateforme permet de traiter les demandes de permis de conduire provisoires et de renouvellement des permis de conduire définitifs catégorie A et B.

### Quelques précisions sur les modèles en circulation:

Vous possédez un permis Belge (papier blanc) -> si celui-ci est toujours lisible et que vous ressemblez toujours à la photo, il est valable uniquement en Belgique.

Vous possédez un permis modèle communauté européenne (papier rose), si celui-ci est toujours lisible et que vous ressemblez toujours à la photo, il est valable en Europe.

## LA TAXE SUR LES IMMONDICES.

Prochainement, vous recevrez votre avertissement extrait de rôle, concernant la taxe sur l'enlèvement, le traitement et la mise en décharge des déchets ménagers, et déchets y assimilés.

La taxe immondices est une taxe annuelle, Donc situation au 1er janvier de l'exercice.

Elle est composée de deux parties.

- La partie variable qui est l'utilisation du conteneur, reprenant les collectes de l'année passée.
- La partie forfaitaire, due indépendamment de l'utilisation de tout ou partie des services déterminés dans l'ordonnance de police du 12 novembre 2008.

Qui est concerné par cette taxe ?

tous les membres de tout ménage, les seconds résidents, chaque lieu d'activité desservi par le service de collecte, par toute personne physique ou morale (ou solidairement, par les membres de toute association) exerçant une profession libérale, indépendante, commerciale, de services, industrielle ou autre, à caractère lucratif ou non, et occupant tout ou partie d'immeuble situé sur le territoire communal.

En cas de coïncidence entre le lieu d'activité d'une personne physique ou morale et le lieu qu'elle occupe également à titre de résidence, la taxe n'est due qu'une seule fois. Le montant le plus élevé de la taxe forfaitaire étant appliqué.



**SOUTENONS NOS COMMERCE LOCAUX !**

### AVIS DE FERMETURE

Nous vous informons que les services technique et administratif de l'Administration Communale seront **fermés les jeudi 29 et vendredi 30 mai 2025.**

Nous vous remercions pour votre compréhension.

**RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ :**

**LE LUNDI 02 JUIN 2025**

**RAMASSAGE DES PAPIERS/CARTONS SUR TOUTE L'ENTITÉ :**

**LE LUNDI 26 MAI 2025**